

PROJETS DE FILMS ADMIS A L'AVANCE SUR RECETTES AU TITRE DE LA TROISIEME SESSION DE L'ANNEE 2021

La Commission d'Aide à la Production des Œuvres Cinématographiques a tenu sa troisième session au titre de l'année 2021, les 20, 21, 22 et 24 décembre 2021, sous la présidence de Madame GHITA EL KHAIAT, avec la présence des membres suivants : Mesdames LAILA CHARADI, SOFIA HABIBA BELKACEM, FATIMA ZEHRA BENCHERKI, NEZHA EL HADRAMI et LOUBNA TAHIRI et Messieurs HAMANNA MAALAININE et MOURAD LATIFI.

La Commission a examiné pour l'avance sur recettes après production :

- Un (01) film de long métrage
- Un (01) documentaire sur la Culture, l'Histoire et l'Espace Saharaoui Hassani
- Deux (02) films de court métrage

Elle a également examiné pour l'avance sur recettes avant production :

- Vingt-neuf (29) projets de long métrage
- Quatre (04) projets de court métrage
- Un (01) projet pour la contribution à l'écriture du scénario

Dans la catégorie des documentaires sur la Culture, l'Histoire et l'Espace Sahraoui Hassani, la Commission a examiné :

- Trente-cinq (35) projets candidats à l'avance sur recettes avant production

Au terme de ses délibérations, la Commission a retenu les projets suivants :

I. FILMS DE FICTION :

1. Avance sur recette après production :

- Un montant de deux cent mille dirhams (200.000,00 DH) est accordé au film documentaire sur la Culture, l'histoire et l'espace Sahraoui Hassani intitulé **ESSADABE / السداب** présenté par la société PLOT PICTURES réalisé par AOMAR MAYARA, d'après son propre scénario.
- Un montant de cent cinquante mille dirhams (150.000,00 DH) est accordé au court métrage **LE PECHEUR ET L'HISTOIRE** présenté par la société SAHARA COM PROD réalisé par MOHAMED BOUHARI, d'après son propre scénario.

2. Avance sur recettes avant production :

- Un montant de cinq millions de dirhams (5.000.000,00 DH) est accordé au projet de film de long métrage intitulé **AUTISTO** présenté par la société VALKYRIES PRODUCTIONS qui sera réalisé par GEROME MAURICE COHEN OLIVAR, d'après son propre scénario.
- Un montant de cinq millions de dirhams (5.000.000,00 DH) est accordé au projet de film de long métrage intitulé **SHLOMO** présenté par la société INTAJ 212 qui sera réalisé par MOHAMMED MAROUAZI, d'après le scénario de YASSINE ZIZI et ABDELLATIF CHOUTA.
- Un montant de quatre millions trois cent vingt-cinq mille dirhams (4.325.000,00 DH) est accordé au projet de film de long métrage intitulé **LA NUIT DU DESTIN** présenté par la société GUMUS PRODUCTIONS qui sera réalisé par MOURAD BOUCIF, d'après son propre scénario.
- Un montant de quatre millions trois cent vingt-cinq mille dirhams (4.325.000,00 DH) est accordé au projet de film de long métrage intitulé **LES DAMNES NE PLEURENT PAS** présenté par la société KASBAH FILMS TANGIER qui sera réalisé par FAISL BOULIFA, d'après son propre scénario.
- Un montant de deux cent mille dirhams (200.000,00 DH) est accordé au projet de film de court métrage intitulé **CE QUE LA MER EMPORTE** présenté par la société SIGMA TECHNOLOGIES qui sera réalisé par NAYL FASSI-FIHRI, d'après son propre scénario.

II- DOCUMENTAIRES SUR LA CULTURE, L'HISTOIRE ET L'ESPACE SAHRAOUI HASSANI :

1. Avance sur recettes avant production :

- Un montant de six cent cinquante mille dirhams (650.000,00 DH) est accordé au projet de documentaire intitulé **Le défi de femmes** présenté par la société SADA RIMAL PRODUCTION MEDIA qui sera réalisé par LOUBNA EL YOUNSSI, d'après le scénario de ABDELLAH EL KENTI.
- Un montant de six cent cinquante mille dirhams (650.000,00 DH) est accordé au projet de documentaire intitulé **LES CUBARAOUIS** présenté par la société MISOMEDIA qui sera réalisé par ABDELAZIZ KHOUADIR, d'après le scénario de EVER MIRANDA PALACIO.
- Un montant de six cent cinquante mille dirhams (650.000,00 DH) est accordé au projet de documentaire intitulé **UTERUS DE SAHARA / رحم الصحراء** présenté par la société GR-HM TANMIA qui sera réalisé par MALIKA MAALAININE, d'après son propre scénario.

- Un montant de six cent cinquante mille dirhams (650.000,00 DH) est accordé au projet de documentaire intitulé **حكاية جسد** présenté par la société HOMMES BLEUS PAV qui sera réalisé par MOHAMED MAROUANE KAMAL, d'après le scénario de ALI LABRASSI.
- Un montant de six cent cinquante mille dirhams (650.000,00 DH) est accordé au projet de documentaire intitulé **ضيوف القنديل المظلم** présenté par la société LMK PRODUCTION qui sera réalisé par FATINE KHALKHAL, d'après le scénario de LALLA KHADIJATOU DADDA.
- Un montant de six cent cinquante mille dirhams (650.000,00 DH) est accordé au projet de documentaire intitulé **أحفاد الرتاعة** présenté par la société LAAYOUNE PRO qui sera réalisé par CHAKIR LAKHLIFI, d'après le scénario de AHMED ZERGANE.
- Un montant de six cent cinquante mille dirhams (650.000,00 DH) est accordé au projet de documentaire intitulé **هدارة** présenté par la société SOLOMON FILM STUDIOS qui sera réalisé par SALEM BALLAL, d'après le scénario de HASSAN DAHAY.

2. Contribution à la réécriture de scénario :

- Un montant de quarante mille dirhams (40.000,00 DH) est accordé au projet de documentaire intitulé **HAJITAK MAJITAK / حاجيتك ماجيتك** présenté par la société SOUTH POINT qui sera réalisé par YOUSSEF HASSIK d'après le scénario de OTHMANE SAILOUM.
- Un montant de quarante mille dirhams (40.000,00 DH) est accordé au projet de documentaire intitulé **MAROCANITE DU SAHARA, LE TEMOIGNAGE DE MOGADOR** présenté par la société TAGANT PROD qui sera réalisé par MOHAMED NESRATE d'après le scénario de MOHAMED ABDALLAH FAHMI.
- Un montant de quarante mille dirhams (40.000,00 DH) est accordé au projet de documentaire intitulé **عود الإسم** présenté par la société COLORS PROD qui sera réalisé par ABDELLATIF NASSIB d'après le scénario de RACHID EL BEKKAY.
- Un montant de quarante mille dirhams (40.000,00 DH) est accordé au projet de documentaire intitulé **زغلينة** présenté par la société IBDA LAAYOUNE PRODUCTION qui sera réalisé par TAOUFIK CHARAFDDINE d'après le scénario de MOULID EZZAHIR.